

Permis T – CDG / Théorie

Autorisation de conduire sur les aires de trafic - CDG



NIVEAU

Formation initiale, Maintien



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant conduire un véhicule ou un engin de piste sur les aires de Trafic de l'aéroport Charles De Gaulle.



OBJECTIFS

- Connaître la réglementation et les consignes permettant de conduire en sécurité sur les aires de Trafic de l'aéroport Charles De Gaulle.
- Attention, toute formation Théorique Initiale Permis T doit être complétée par une formation pratique obligatoire à la charge de l'employeur pour permettre la délivrance du permis T (voir Consigne n°3 ADP).




CONTENU

Théorie

- Présentation de l'aéroport CDG : Le côté ville / Le côté piste / l'aire de Manœuvre / L'aire de Trafic.
- Le cadre réglementaire : les textes réglementaires / Les organismes de contrôle / Les sanctions en cas d'infraction / Les modalités d'obtention du permis T.
- La sécurité de l'avion : les dangers des moteurs / La circulation des aéronefs / La Zone d'Evolution Contrôlée / Le risque collision / Le risque incendie.
- La circulation sur les aires de Trafic : Les règles de circulation et de stationnement / La traversée des Voies de Circulation Avion / La Notification d'incident.

Consigne n°3 - Aéroport de Paris / CDG

 **Durée** à titre indicatif
3,5 heures.

Prérequis

Être titulaire d'un permis de conduire français en cours de validité (R.221-4) ou d'un permis étranger dont les droits à conduire restent valables en France conformément aux conditions de reconnaissance et d'échange des permis de conduire.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

Validité

24 mois.

Contact

 + 33 1 48 16 37 24

 ifma@geh.aero

 <https://ifma-formation.fr/>